

Politique d'investissement responsable

Cadelam

Table des matières

1.	Introduction	3
1.1	La durabilité chez Cadelam	3
1.2	Nos balises : les objectifs de développement durable	3
1.3	Les principales incidences négatives comme cadre de référence complémentaire.....	4
2.	Stratégie d'investissement responsable	6
2.1	Exclusion	6
2.2	Intégration	8
	Score des risques ESG	8
2.3	Engagement	10
3.	Déclaration relative aux principales incidences négatives.....	12
3.1	Principales incidences négatives : définition.....	12
3.2	Politique pour l'identification et la priorisation des principales incidences négatives	13
3.2.1	Gouvernance de la politique de durabilité.....	13
3.2.2	Identification et priorisation des principales incidences négatives.....	14
3.3	Actions visant à atténuer les principales incidences négatives	14
3.4	Référence aux normes internationales.....	17
	Pacte mondial des Nations unies.....	17
	UN PRI	17

1. Introduction

1.1 La durabilité chez Cadelam

La durabilité est ancrée dans la culture de Cadelam ; elle fait partie des valeurs fondamentales du Groupe Delen auquel nous appartenons et occupe une place centrale dans tout ce que nous entreprenons. Les relations durables que nous nouons avec nos parties prenantes en sont le parfait exemple. Il s'agit avant tout d'un **patrimoine** que nous gérons en bon père de famille depuis maintes années et selon une vision à long terme ouverte, vigilante et consciente des risques, conformément à notre approche prudente.

La satisfaction et le bien-être à long terme de tous les collaborateurs font l'objet d'une attention constante au sein du Groupe Delen. Sur ce plan, la transmission de nos valeurs familiales est elle aussi déterminante. Nous visons en outre une relation à long terme avec les **régulateurs** : un respect correct et méticuleux de la législation est crucial à cet égard. Un autre objectif est l'implication étroite et active des **actionnaires**. Le Groupe Delen est dirigé par deux groupes d'actionnaires : la famille Delen et la société holding anversoise Ackermans & van Haaren (AvH). Ce partenariat stratégique est à l'origine d'une croissance durable depuis 1992 déjà. Si celui-ci a pu préserver son entière autonomie, il le doit notamment à la stabilité de son actionnariat.

Au sein du groupe, Delen Private Bank et Cadelam accordent une attention particulière à **l'environnement et à la société**, principalement au niveau des investissements des actifs qu'elles gèrent. La durabilité constitue à nos yeux un moteur de changement à long terme pour les marchés financiers, les pays et les entreprises. Delen Private Bank et Cadelam estiment que l'intégration des paramètres ESG se traduit par des décisions d'investissement plus éclairées, entraînant elles-mêmes de meilleurs rendements pour les clients sur le long terme. Dans ce contexte, nous excluons toute entreprise qui ne correspond pas à nos valeurs fondamentales. Nous sommes toutefois convaincus que notre plus grande force réside dans le dialogue actif que nous entretenons avec les entreprises dans lesquelles nous investissons. Nous essayons d'orienter ces dernières dans la bonne direction aux côtés de notre partenaire Federated Hermes by Eos, afin d'avoir un impact réel sur leur développement durable.

1.2 Nos balises : les objectifs de développement durable

Une politique de durabilité efficace suppose des critères mesurables afin de pouvoir constater objectivement les progrès réalisés et de mettre en œuvre des actions correctrices bien définies. Delen Private Bank utilise les Objectifs de développement durable (ODD) pour analyser les réalisations de sa politique de durabilité. Les ODD sont les 17 objectifs définis par les Nations unies en 2015 pour faire en sorte que tous les êtres humains vivent dans la paix et la prospérité, aujourd'hui et à l'avenir. Ils ont été traduits en 169 cibles (des points d'action concrets) à atteindre d'ici 2030. Les gouvernements et les entreprises qui souscrivent aux ODD s'engagent à les traduire en plans d'action. Delen Private Bank s'efforce de tenir compte de tous ces objectifs. Parmi ceux-ci, nous en avons identifié quatre sur lesquels nous souhaitons avoir un impact substantiel, soit directement par l'exécution de nos activités et en tant qu'employeur, soit par notre politique d'investissement responsable.

Impact durable via l'organisation



Impact durable via la politique d'investissement



À travers la conduite de nos activités, nous souhaitons tout d'abord **promouvoir une croissance économique et un travail décent (ODD 8)**. À l'égard de nos clients, nous favorisons la croissance économique en menant à bien notre mission principale : protéger leur patrimoine et le faire croître. Par ailleurs, forte croissance oblige, nous sommes en permanence à la recherche de nouveaux talents. Nous voulons être un employeur responsable et durable, en mettant l'accent sur le bien-être au travail, une politique de rémunération juste et attractive, l'égalité des sexes et la diversité. Enfin, notre vision à long terme contribue également à la stabilité du système financier et crée de la valeur pour nos actionnaires. **La paix, la justice et les services publics (ODD 16)** constituent un deuxième domaine dans lequel nos activités ont un impact direct. Sur ce plan, Delen Private Bank et Cadelam mettent un point d'honneur à agir de manière intègre et prudente. La lutte contre le blanchiment d'argent est prise très au sérieux. Nous incitons également nos clients à agir de manière durable et fiscalement correcte.

Nous avons aussi un impact indirect sur toute une série d'ODD, par le biais des actifs investis de nos clients. Les plus de 35,4 milliards d'euros (à la fin de 2021) de nos fonds maison sont entièrement soumis à notre politique d'investissement responsable et fournissent à la banque un puissant effet de levier. Outre les paramètres financiers classiques, le processus d'investissement de Cadelam tient en effet compte de paramètres non financiers relatifs à l'écologie, à la responsabilité sociale et à la bonne gouvernance. Les entreprises dans lesquelles Cadelam investit sont également contactées par notre partenaire Federated Hermes by Eos pour traiter leurs problèmes de durabilité. Nous cherchons ainsi à avoir un impact sur la consommation et la production responsables (ODD 12) et sur l'action climatique (ODD 13), ainsi que sur de nombreux autres ODD. Vous en trouverez un aperçu dans le tableau 2.

1.3 Les principales incidences négatives comme cadre de référence complémentaire

En 2021, la Commission européenne a publié le règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (Sustainable Finance Disclosure Regulation ou SFDR), qui vise à accroître la transparence en matière d'investissement responsable. L'une des exigences légales de ce cadre pour les acteurs des marchés financiers, tels que les gestionnaires de patrimoine, est de mesurer et de déclarer les principales incidences négatives (Principal Adverse Impacts ou PAI) des actifs investis.

Delen Private Bank et Cadelam reconnaissent la responsabilité du secteur de la gestion de patrimoine dans la lutte contre les incidences négatives des décisions d'investissement. Le règlement européen vient à nos yeux en complément des objectifs de développement durable ; il nous offre la possibilité de mesurer d'autant plus nos performances en matière de durabilité. Conformément à l'article 4 du

Règlement UE 2019/2088 du 27 novembre 2019, la manière dont Delen Private Bank prend en compte ces PAI est abordée plus en détail au chapitre 3 du présent document.

2. Stratégie d'investissement responsable

La gestion du portefeuille des clients est dictée par les valeurs de la Banque. Cadelam, gestionnaire de fonds du Groupe Delen, adopte une philosophie d'investissement qui vise une croissance équilibrée à long terme et s'écarte résolument des tendances à court terme et de la spéculation infondée. Si le timing parfait d'entrée et de sortie n'est à notre avis jamais possible, l'investisseur qui regarde au-delà des mouvements boursiers du jour ne doit pas s'en préoccuper.

Nous sommes conscients que nos décisions d'investissement ont un impact significatif sur la société. En investissant dans des entreprises engagées dans le développement durable, nous cherchons à contribuer à une société plus durable. Nous pensons de surcroît que les entreprises qui se soucient des aspects non financiers ont aussi, à long terme, plus de chances de rester financièrement saines. Cette approche réduit en effet les risques d'investissement, accroît les moyens octroyés aux thèmes d'avenir et offre ainsi la perspective d'une rentabilité équilibrée.

Pour Delen Private Bank et Cadelam, l'investissement responsable repose sur trois piliers :

- Exclusion : nous excluons toute entreprise qui ne correspond pas à nos valeurs fondamentales ;
- Intégration : nous intégrons des paramètres non financiers dans la réflexion qui précède toute décision d'investissement ;
- Engagement : en tant qu'actionnaires actifs, nous engageons le dialogue avec les entreprises de notre portefeuille.

Nous appliquons cette politique de manière cohérente, à tous nos fonds d'investissement, sans exception aucune. Delen Private Bank, Delen Private Bank Luxembourg et Delen Suisse investissent dans ces fonds pour composer les portefeuilles de leurs clients dans le cadre de leur activité de gestion de patrimoine discrétionnaire.

2.1 Exclusion

L'idée à la base de ce volet de notre politique (et ses principes) consiste à « éviter tout dommage ». Une exclusion peut sembler une sanction tantôt sévère, tantôt légère. Nous procédons de la sorte pour exclure les entreprises qui foulent gravement aux pieds les critères ESG (et qui prennent donc des risques en matière d'écologie, de justice sociale ou de bonne gouvernance) et éviter ainsi les risques les plus élevés en la matière. Nous tenons compte ce faisant des autres piliers de notre politique de durabilité, à savoir l'engagement (le dialogue avec les entreprises) et l'intégration (des paramètres ESG dans l'analyse d'une entreprise).

Nous croyons fermement en l'engagement actif, tout en gardant à l'esprit notre mission principale qu'est la gestion de portefeuille. La gestion des risques est un élément clé de notre gestion de patrimoine. Au lieu d'exclure purement et simplement un certain nombre de secteurs, ce qui conduirait à des portefeuilles très concentrés, nous préférons exercer une influence positive à long terme sur les entreprises.

Prenons l'exemple des combustibles fossiles. Exclure les producteurs de charbon, de pétrole et de gaz ne nous donnerait pas nécessairement un portefeuille « sans énergie fossile », si nous prenons en compte les produits chimiques, les produits pharmaceutiques, les plastiques (des sacs aux prothèses), le transport, les voyages, l'agriculture, ... Nous devrions alors exclure par souci de cohérence une grande partie des entreprises d'un portefeuille classique et diversifié.

En tant qu'actionnaire actif, nous préférons entamer un dialogue et, lorsque nous n'excluons pas formellement une activité, nous poursuivons une politique scrupuleuse d'engagement et d'intégration. Nous pouvons ainsi sélectionner des entreprises qui portent un regard à long terme sur leurs activités, intégrant le changement climatique et son impact. Si nous constatons par contre que nos efforts d'engagement n'aboutissent à rien, l'entreprise est retirée de nos portefeuilles.

Nous excluons les armes, le tabac, les risques ESG importants, les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations unies et les combustibles fossiles controversés. Les principes et les seuils observés sont décrits en détail ci-dessous. Nous excluons les pays dont les gouvernements font l'objet de sanctions de la part des Nations unies.

Cette politique s'applique à tous les fonds pour lesquels Cadelam ou Cadelux sont responsables de la gestion du portefeuille. Elle ne vaut toutefois pas pour les contrats à terme (c'est la seule exception). En effet, ces actifs ne représentent encore qu'une très faible part dans nos portefeuilles et ne sont utilisés que pour des positions de base sur des marchés moins accessibles. Si ces positions deviennent plus importantes, nous réexaminerons l'utilisation d'ETF ESG/SRI ou d'autres solutions de diversification des risques. Nos principes d'exclusion de certaines activités s'appliquent à toutes les classes d'actifs, à l'exception des obligations d'État et des bons du Trésor. Pour les pays, le principe d'exclusion ne s'applique qu'aux obligations d'État et aux bons du Trésor.

Le fournisseur de données Sustainalytics nous communique les données nécessaires à l'analyse et au suivi des activités controversées. Sont exclues :

- Armes/Armée :
 - o Armes controversées – Toutes les entreprises qui ont un rapport avec les armes controversées (mines antipersonnel, armes nucléaires, armes à sous-munitions, armes biologiques et chimiques, munitions à l'uranium appauvri et au phosphore blanc), selon la définition de Sustainalytics.
 - o Armes d'assaut – Toutes les entreprises qui fabriquent de telles armes ou qui les vendent à des particuliers.
 - o Armes de défense – Toutes les entreprises qui fabriquent de telles armes, ainsi que toutes les entreprises qui les commercialisent et tirent 5 % ou plus de leur chiffre d'affaires de la vente d'armes de défense à des particuliers.
 - o Contrats de l'armée – Toutes les entreprises qui réalisent la moitié ou plus de leur chiffre d'affaires dans la production d'armes (conventionnelles) pour l'armée, ou de produits et services d'appui pour ces armes.
- Énergie
 - o Sables bitumineux – Toutes les entreprises qui réalisent 5 % ou plus de leur chiffre d'affaires dans l'extraction de pétrole à partir de sables bitumineux.
 - o Extraction de pétrole et de gaz dans l'Arctique – Toutes les entreprises qui réalisent 5 % ou plus de leur chiffre d'affaires dans l'extraction de pétrole et de gaz dans l'Arctique.
 - o Gaz de schiste – Toutes les entreprises qui réalisent 10 % ou plus de leur chiffre d'affaires dans la production ou l'extraction de gaz de schiste.
 - o Charbon thermique – Toutes les entreprises qui réalisent 10 % ou plus de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon. Toutes les entreprises qui réalisent 25 % ou plus de leur chiffre d'affaires dans la production d'électricité à partir de charbon thermique.

- Tabac
 - o Toutes les entreprises qualifiées de « producteurs » de tabac. Toutes les entreprises qualifiées de vendeurs ou fournisseurs de produits et services liés au tabac, qui réalisent 5 % ou plus de leur chiffre d'affaires dans la production liée au tabac.
- Principes du Pacte mondial des Nations unies
 - o Toutes les entreprises qui, selon l'analyse de Sustainalytics, ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations unies, à condition que l'engagement par le biais d'Hermes EOS n'aboutisse à aucune amélioration jusqu'à un (1) an après que l'entreprise a été jugée en infraction, ou si Sustainalytics elle-même n'a pas d'attentes positives.
- Risques ESG graves
 - o Toutes les entreprises qui affichent un score de risque ESG de 40 ou plus chez Sustainalytics (soit des « risques ESG graves »). Les scores de risque ESG sont commentés plus en détail au chapitre 2.2 ci-dessous.

2.2 Intégration

Au moment d'analyser une opportunité d'investissement, Cadelam prend en compte, outre les aspects financiers, les paramètres non financiers (l'écologie, la responsabilité sociale et la bonne gouvernance) de l'entreprise concernée. Toute entreprise qui ne s'intéresse pas (suffisamment) à ses risques ESG s'expose en effet à des problèmes, lesquels surviendront tôt ou tard. Comme les consommateurs et les investisseurs accordent de plus en plus d'attention à la durabilité et que les régulateurs rendent la législation sans cesse plus stricte, le risque d'atteinte à la réputation augmente. Les entreprises qui tiennent compte de leurs risques ESG et tentent de les gérer font preuve d'une vision à long terme, et cette qualité est à notre sens essentielle lorsque nous envisageons d'investir ou non dans une entreprise. Une entreprise pleinement consciente des enjeux ESG peut par ailleurs mieux identifier de nouvelles opportunités et exploiter un avantage compétitif qui aura une incidence positive sur sa rentabilité financière.

Ainsi, en prêtant une attention constante aux paramètres ESG, Cadelam peut identifier les risques et les opportunités, mais aussi détecter la valeur potentielle future, soit autant d'aspects qui dicteront le rendement à long terme.

Comme évoqué plus haut, Cadelam fait appel au fournisseur de données Sustainalytics pour intégrer ces paramètres non financiers dans son processus d'investissement. Acteur mondial dans le domaine des études sur la durabilité, Sustainalytics analyse et publie des rapports détaillés sur la quasi-totalité des entreprises cotées en bourse dans le monde. Cadelam s'inspire des scores de risque ESG de Sustainalytics, mais utilise aussi les informations détaillées sur les controverses entourant les activités des entreprises et leur implication dans des activités non durables.

Score des risques ESG

Le score des risques ESG de Sustainalytics donne une indication de la mesure dans laquelle la valeur économique d'une entreprise est menacée par des facteurs ESG. Ces notations sont spécifiquement

conçues pour aider les investisseurs à identifier et à comprendre les risques ESG importants, de même que leur impact sur les performances d'investissement à long terme au sein de leur portefeuille.

Le score est bidimensionnel : d'une part, il examine l'exposition d'une entreprise aux risques ESG, et d'autre part, la manière dont elle gère ces risques.

Plusieurs étapes sont nécessaires pour déterminer ce score. La première consiste à identifier l'exposition aux problématiques ESG importantes au niveau des sous-secteurs. Une problématique ESG sera qualifiée « d'importante » si elle peut avoir un impact significatif sur la valeur financière des entreprises et, par conséquent, sur les décisions des investisseurs. Le calcul de l'exposition au niveau des sous-secteurs entraîne des différences dans la contribution de certaines problématiques ESG aux scores finaux des entreprises. Les entreprises du secteur de l'énergie, par exemple, seront généralement plus exposées aux risques liés aux émissions de CO₂ que celles du secteur des soins de santé.

La deuxième étape consiste à examiner l'exposition aux problématiques ESG importantes au niveau des entreprises. Le score obtenu peut alors s'écarter de la moyenne du sous-secteur en fonction de plusieurs facteurs :

- L'exposition de l'entreprise aux produits et/ou à la production par rapport aux pairs du sous-secteur.
- La solidité financière de l'entreprise par rapport à d'autres entreprises du sous-secteur. Une entreprise en difficulté financière aura ainsi moins de chances de survivre à la transition vers une économie dite « low-carbon », et affichera ici un score d'exposition plus élevé.
- L'historique des événements controversés de l'entreprise par rapport aux pairs du sous-secteur.
- La présence géographique d'une entreprise par rapport aux pairs du sous-secteur. Une entreprise dont l'activité est relativement importante dans les pays où l'eau est rare, par exemple, sera plus exposée.

Une fois que ce score spécifique à l'entreprise a été calculé, il convient de vérifier dans quelle mesure cette dernière peut gérer les risques ESG auxquels elle est exposée. Sustainalytics examine à cet effet une série d'indicateurs de gestion (politique, systèmes de management, certifications, etc.) et d'indicateurs basés sur les résultats, lesquels reflètent les performances de gestion au niveau ESG de manière quantitative (par ex. intensité CO₂) et qualitative (par ex. l'implication dans des controverses).

Enfin, les deux dimensions (exposition et gestion) sont combinées pour obtenir le score de risques ESG spécifique à l'entreprise, qui peut aller de 100 à 0. Plus le score est bas, moins la valeur économique de l'entreprise est menacée par les risques ESG. Un score compris entre 0 et 10 est considéré comme *très faible*, entre 10 et 20 comme *faible*, entre 20 et 30 comme *moyen*, entre 30 et 40 comme *élevé*, et au-dessus de 40 comme *très élevé*. Le score moyen pondéré des risques ESG de nos portefeuilles est de 19,4 (fin de 2021), soit un score faible. Nous avons fixé le score moyen pondéré maximum des risques ESG à 30, bien que notre ambition soit de le maintenir à un niveau inférieur.

Les scores sont également calculés au niveau national. Dans ses analyses de risques de crédit, Sustainalytics examine « à la loupe ESG » la richesse et la gestion de patrimoine des pays, soit deux aspects qui ne sont pas toujours explicitement reflétés dans les notations de crédit. Elle effectue aussi une analyse des événements survenus dans les pays et fournit un signal d'alerte précoce qui nous aide à gérer les risques émergents.

Ces scores, mais surtout les informations sous-jacentes sur lesquelles ils sont basés, sont examinés de manière approfondie dans l'analyse d'investissement de Cadelam. Nos analystes sont alors en mesure d'identifier les risques à long terme d'une entreprise et d'obtenir une indication de la solidité du management. Cadelam combine ces informations avec l'analyse financière pour dresser le tableau le plus détaillé possible de la santé d'une entreprise. Les scores épinglés au niveau national, enfin, permettent à Cadelam de cartographier la santé financière d'un pays lors de l'analyse de ses achats d'obligations d'État.

Les entreprises affichant un score très élevé (> 40) sont exclues d'avance de l'univers d'investissement, comme indiqué dans la politique d'exclusion (2.2). Les entreprises qui se trouvent déjà dans le portefeuille et dont le score oscille entre 20-30 (moyen) et 30-40 (élevé) font l'objet d'un suivi plus attentif. Sustainalytics ajuste régulièrement ses scores, ce qui nous donne un aperçu de la dynamique ESG des entreprises. Si Cadelam s'aperçoit qu'un score évolue dans la mauvaise direction sur le court terme, elle peut procéder à une analyse plus poussée, avant de décider éventuellement de remplacer l'entreprise en question par une autre du même secteur. Sustainalytics fournit également des mises à jour complètes sur les controverses auxquelles sont mêlées les entreprises. Notre fournisseur de données évalue ici la gravité de la controverse, ainsi que le sentiment sur les perspectives qui l'accompagnent.

Relever un score de risques ESG ou pointer du doigt une controverse autour des activités d'une entreprise ne doit pas nécessairement conduire à retirer cette dernière du portefeuille. L'attitude de l'entreprise en question et sa volonté d'engager un dialogue sur ses problèmes de durabilité sont en effet deux aspects qui comptent énormément pour Cadelam. Pousser une entreprise à atténuer ses risques ESG, au lieu de simplement l'exclure, nous permet d'exercer un impact durable bien plus important. Le chapitre suivant examine plus en détail notre troisième pilier de la durabilité, à savoir *l'engagement*.

2.3 Engagement

En 2018, Delen Private Bank et Cadelam ont été les premiers en Belgique à faire appel à Federated Hermes by EOS, une société de renommée internationale. EOS accompagne les investisseurs institutionnels afin que ceux-ci jouent un rôle d'actionnaire plus actif. EOS définit chaque année et en collaboration avec Cadelam les thèmes prioritaires en matière de durabilité, pour ensuite engager le dialogue avec les entreprises concernées. Les capitaux cumulés d'EOS, qui s'élèvent à 1 600 milliards d'euros, nous donnent le poids nécessaire pour avoir un impact efficace en tant qu'actionnaire. Le ton est ferme, mais juste : positif et constructif au départ, mais critique lorsque les améliorations se font attendre trop longtemps.

Alors que l'intégration de paramètres non financiers offre une visibilité sur la gestion des risques ESG par le passé, l'engagement peut anticiper les problématiques ESG à venir. Une stratégie claire et une communication ouverte créent une dynamique permettant à chacun d'y gagner : les entreprises (croissance durable), les investisseurs (investissements rentables) et l'environnement au sens large (les personnes, l'environnement et la société).

Concrètement, Cadelam et EOS identifient chaque année les thèmes prioritaires sur lesquels EOS devrait se concentrer dans ses engagements de l'année. Cette dernière entame ensuite le dialogue avec une grande partie (71 % en 2021) des entreprises de notre portefeuille. Les échanges portent sur chacun des trois piliers ESG :

- Écologie : conformer les modèles économiques aux accords climatiques de Paris. À cet effet, les membres des Nations unies s'engagent à limiter le réchauffement climatique à maximum 2 °C et à s'attaquer de manière radicale à la pollution de l'air, de la terre et de l'eau.
- Responsabilité sociale : dialoguer avec les entreprises dont les chaînes d'approvisionnement sont mondiales. Même si le client est roi, pour engranger du succès à long terme, une entreprise doit tenir compte de toutes ses parties prenantes, en particulier sa main-d'œuvre.
- Bonne gouvernance : fixer les contrôles et les équilibres organisationnels d'une entreprise. Par exemple, un conseil d'administration qui fonctionne bien et un juste équilibre entre la rémunération et la création de valeur durable créent les bonnes impulsions pour des prises de décisions ciblées.

EOS suit toujours les mêmes quatre étapes dans sa démarche d'engagement auprès d'une entreprise. Le problème et/ou l'objectif de durabilité spécifique est tout d'abord évoqué avec l'entreprise en question. Cette dernière doit ensuite reconnaître le problème et indiquer sa volonté de s'y attaquer. Une stratégie et des objectifs sont alors définis pour aborder le problème. La dernière étape est celle de la mise en œuvre de cette stratégie, qui aboutit à la résolution du problème. Les contacts tout au long du processus d'engagement peuvent se faire par le biais de réunions, de conférences, d'appels téléphoniques ou de correspondances écrites.

Des mises à jour détaillées sont fournies à Cadelam sur le progrès des engagements pris avec chaque entreprise, y compris le compte rendu des moments de contact avec celles-ci et les conclusions qui peuvent en être tirées. Cadelam s'appuie sur ce retour d'information pour juger si la vision à long terme des entreprises peut être qualifiée de « suffisante ». Si une entreprise du portefeuille est impliquée dans une controverse, Cadelam peut également demander des informations à EOS pour se faire une meilleure idée de son attitude par rapport à la problématique en question. S'il s'avère par la suite que l'entreprise n'est pas ouverte au dialogue et n'est pas disposée à régler le problème identifié, une exclusion sera envisagée.

Le droit de vote aux assemblées générales peut également être utilisé pour promouvoir ou simplement contrer certains choix stratégiques. Partant, le capital de nos clients, que Cadelam investit dans des fonds d'investissement, peut réellement peser dans la balance. En 2020, grâce à notre partenariat avec EOS, nous avons pu assumer notre rôle d'actionnaire actif lors de plusieurs assemblées d'actionnaires et voter pour diverses résolutions.

L'effet de levier des grands nombres n'est pas non plus à sous-estimer. Avec Hermes EOS, nous appartenons aussi à ClimateAction100+, un groupe de plus de 540 investisseurs qui représentent plus de 43 000 milliards d'euros. Ils encouragent, à l'échelle de la planète, les principaux émetteurs de gaz à effet de serre à prendre des mesures contre le changement climatique et à accélérer la transition énergétique.

3. Déclaration relative aux principales incidences négatives

3.1 Principales incidences négatives : définition

Conformément au règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR), les acteurs du marché financier doivent déclarer les principales incidences négatives (Principe Adverse Impacts, PAI) de leurs investissements. Le concept de « principale incidence négative » est défini dans le règlement SFDR de l'Union européenne susmentionné :

Des effets négatifs, importants ou probables sur les facteurs de durabilité causés, exacerbés par ou directement liés aux décisions d'investissement et aux conseils en matière d'investissement fournis par une personne morale.

Dans le cadre de notre politique d'investissement responsable, nous souhaitons contrôler et atténuer les incidences négatives de nos décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

Au titre du SFDR, Delen Private Bank et Cadelam distinguent 18 indicateurs obligatoires relatifs aux émissions de gaz à effet de serre, à la biodiversité, à l'eau, aux déchets et aux indicateurs sociaux, applicables aux entreprises et aux actifs immobiliers, ainsi qu'aux niveaux national et supranational (voir tableau ci-dessous). Le SFDR encourage également le reporting et l'intégration de 22 indicateurs complémentaires liés au climat et à l'environnement et de 24 indicateurs complémentaires liés aux facteurs sociaux et aux travailleurs, aux droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et à la lutte contre les pots-de-vin.

Portée	Thème	Principales incidences négatives – déclaration obligatoire
Au niveau de l'entreprise	Climat et environnement	1. Émissions de gaz à effet de serre
		2. Empreinte carbone
		3. Intensité de gaz à effet de serre
		4. Exposition à des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles
		5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable
		6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à impact élevé
		7. Activités avec un impact négatif sur des régions à la biodiversité vulnérable
		8. Émissions dans l'eau
		9. Ratio de déchets dangereux
	Responsabilité sociale et bonne gouvernance	10. Violations des Principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs pour les entreprises multinationales de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
		11. Manque de processus et de mécanismes de conformité pour répondre aux Principes du Pacte mondial de l'ONU et aux Principes directeurs pour les entreprises multinationales de l'OCDE
		12. Écart salarial hommes-femmes inapproprié
		13. Représentation des genres dans la hiérarchie
		14. Exposition aux armes controversées
Niveau (supra)national	Climat et environnement	15. Intensité de gaz à effet de serre
	Responsabilité sociale et bonne gouvernance	16. Violations sociétales de traités internationaux, des principes des Nations unies et (le cas échéant) de la législation nationale
Immobilier	Climat et environnement	17. Exposition aux combustibles fossiles via des placements immobiliers
		18. Exposition à de l'immobilier inefficace en énergie

3.2 Politique pour l'identification et la priorisation des principales incidences négatives

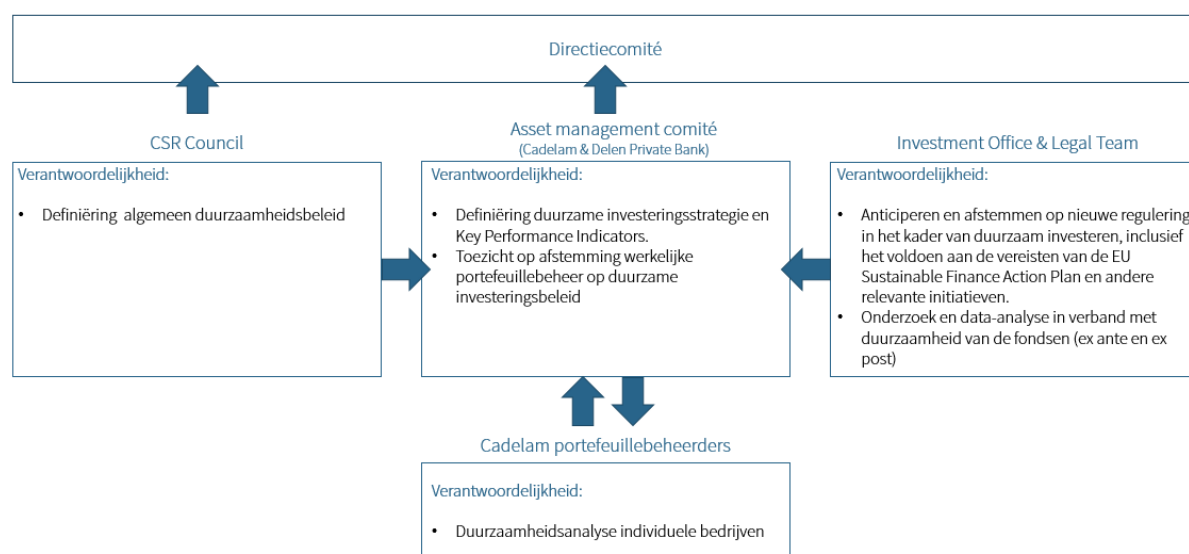
3.2.1 Gouvernance de la politique de durabilité

La mission de Delen Private Bank est de nature fondamentalement durable : protéger le patrimoine de nos clients au fil des générations. Les valeurs de la responsabilité sociale sont inscrites dans nos gènes, comme témoigne la manière dont notre Banque entreprend et investit. Le Conseil de durabilité (Corporate Social Responsibility Council, « Conseil CSR ») réunit des membres de la direction et des collaborateurs de toutes les branches de la Banque en vue de définir les balises stratégiques de notre gestion de patrimoine responsable. Le Conseil d'administration de Delen Private Bank est toujours informé en temps utile des développements sur le plan de cette gestion de patrimoine responsable.

Le Comité de gestion des actifs est ensuite chargé de définir, sur la base des directives formulées par le Conseil CSR, une stratégie concrète d'investissement responsable et des KPI, et de veiller à ce que la gestion effective du portefeuille (par Cadelam) corresponde à cette politique.

Cadelam reçoit ainsi des informations stratégiques qui servent de base à l'analyse de la durabilité et aux décisions d'investissement dans le portefeuille. Inversement, elle transmet au Comité de gestion des actifs des rapports sur la durabilité du portefeuille. Pour ces analyses, la société de gestion peut compter sur la collaboration du département Investment Office, lequel est chargé en temps normal des analyses de données pour le compte du Comité d'investissement. Il s'agit également, aux côtés du département juridique de la Banque, d'analyser les développements législatifs en matière d'investissement responsable et de conseiller le Comité de gestion des actifs sur cette question.

Le Comité de gestion des actifs répond directement devant le Conseil d'administration. Le Conseil d'administration de Delen Private Bank a la responsabilité de déterminer la politique générale de la Banque et d'exercer la supervision à l'égard du Comité de direction. Les administrateurs disposent d'une riche expérience, leur permettant d'évaluer, sous différents angles, la stratégie et les performances de la Banque. Fort de cette expérience, le Conseil d'administration détermine les politiques générales en matière de gestion de patrimoine responsable et évalue également le rapport annuel non financier. Les responsabilités du Conseil d'administration et du Comité de direction de la Banque sont commentées plus en détail dans le rapport annuel et sur le site web de Delen Private Bank.



3.2.2 Identification et priorisation des principales incidences négatives

Delen Private Bank a conduit une première analyse et travaille sur une méthodologie pour identifier les principales incidences négatives. Celle-ci devrait voir le jour au 3T 2022. Une description de la version finale sera ensuite ajoutée à ce document de politique.

3.3 Actions visant à atténuer les principales incidences négatives

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des principales incidences négatives et des paramètres sous-jacents que nous prenons activement en considération et que nous cherchons à atténuer dans le cadre de notre politique d'investissement responsable. Pour les 18 PAI obligatoires, une distinction est établie entre celles qui concernent les entreprises, les entités (supra)nationales et l'immobilier. Elles peuvent ensuite être subdivisées par thème, que nous distinguons comme suit : émissions de CO₂, performance énergétique, biodiversité, eau, déchets, social et travailleurs, droits humains, efficacité énergétique et combustibles fossiles. Elles peuvent donc être liées aux objectifs de développement durable des Nations unies, que nous utilisons non seulement comme cadre de référence pour notre politique d'investissement responsable, mais aussi pour notre politique de durabilité au niveau de la Banque.

Outre la clarification des paramètres finaux qui seront mesurés par PAI, les actions par lesquelles Delen Private Bank et Cadelam cherchent à atténuer ces incidences négatives sont reprises dans la dernière colonne. Ces actions sont présentées plus en détail au chapitre 2 : Stratégie d'investissement responsable.

		ODD	Principale incidence négative	Paramètre	Procédé d'atténuation
Entreprises dans le portefeuille	Émissions de CO2	ODD 13	1. Émissions de gaz à effet de serre	Émissions de gaz à effet de serre de scope 1: émissions de CO2 directes provoquées par des sources propres au sein des entreprises. Il s'agit des émissions directement liées aux activités relatives au bâtiment, au transport et à la production.	Engagement, intégration des paramètres ESG, vote
				Émissions de gaz à effet de serre de scope 2: émissions de CO2 indirectes provoquées par la production d'électricité ou de chaleur achetée et consommée. L'organisation utilise cette énergie en interne, mais ne la produit pas elle-même. La production a lieu physiquement ailleurs.	
				Émissions de gaz à effet de serre de scope 3: émissions de CO2 pour lesquelles l'entreprise concernée est indirectement responsable. Soit les émissions au sein des chaînes d'approvisionnement en amont et en aval (à partir du 1 ^{er} janvier 2023)	
			2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	
			3. Intensité de gaz à effet de serre de l'entreprise détenue en portefeuille	Intensité de gaz à effet de serre des entreprises détenues en portefeuille	
			4. Exposition à des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	
	Performance énergétique	ODD 7	5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable et de la production de sources d'énergie non renouvelables par rapport aux sources d'énergie renouvelables (en %) des entreprises détenues en portefeuille	Engagement, intégration des paramètres ESG, vote
			6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à impact élevé	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises détenues par secteur à fort impact sur le climat	Engagement, intégration des paramètres ESG, vote
	La biodiversité	ODD 14 ODD 15	7. Activités avec un impact négatif sur des régions à la biodiversité vulnérable	Part des investissements dans des entreprises détenues ayant des sites ou des activités dans ou à proximité de zones sensibles présentant une biodiversité vulnérable, lorsque ces entreprises ont un impact négatif sur ces zones	Engagement, intégration des paramètres ESG, vote
	Eau	ODD 6 ODD 14	8. Émissions dans l'eau	Nombre de tonnes d'émissions dans l'eau générées par les entreprises en portefeuille, par million d'euros investi, exprimé en moyenne pondérée	Engagement, intégration des paramètres ESG, vote
	Déchets	ODD 12	9. Ratio de déchets dangereux	Nombre de tonnes de déchets dangereux générées par les entreprises en portefeuille, par million d'euros investi, exprimé en moyenne pondérée	Engagement, intégration des paramètres ESG, vote
	Social et travailleurs	ODD 1 ODD 2 ODD 5 ODD 8 ODD 9 ODD 10 ODD 13	10. Violations des Principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs pour les entreprises multinationales de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)	Part des investissements dans des entreprises en portefeuille qui ont été impliquées dans des violations des principes du CGNU ou des principes directeurs pour les entreprises multinationales de l'OCDE	Exclusion
			11. Manque de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des Principes du Pacte mondial	Part des investissements dans des entreprises qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des Principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs pour les entreprises multinationales de l'OCDE, ou qui n'ont pas de mécanisme de traitement des plaintes relatives à des violations des Principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs pour les entreprises multinationales de l'OCDE	Exclusion

			de l'ONU et des Principes directeurs pour les entreprises multinationales de l'OCDE		
			12. Écart salarial hommes-femmes inapproprié	Écart salarial hommes-femmes inapproprié dans les entreprises détenues en portefeuille	Engagement, intégration des paramètres ESG, vote
			13. Représentation des genres dans la hiérarchie	Ratio hommes/femmes moyen dans la hiérarchie des entreprises détenues en portefeuille	Engagement, intégration des paramètres ESG, vote
	Droits de l'homme		14. Exposition aux armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la production ou la vente d'armes controversées	Exclusion
Niveau (supra)national	Émissions de CO2	ODD 13	15. Intensité de gaz à effet de serre	Intensité de gaz à effet de serre des pays dans lesquels le portefeuille investit (via l'achat d'obligations d'État)	intégration des paramètres ESG
	Social	Tous les ODD sociaux	16. Infractions sociales	Nombre de pays dans lesquels le portefeuille investit (par l'achat d'obligations d'État) faisant l'objet de violations sociales (nombre absolu et nombre relatif divisé par l'ensemble des pays en portefeuille), référencés dans les traités internationaux, les principes des Nations unies et, le cas échéant, la législation nationale	intégration des paramètres ESG, exclusion
Immobilier	Combustibles fossiles	ODD 13	17. Exposition aux combustibles fossiles via des placements immobiliers	Part des placements immobiliers ayant un lien avec l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles	Cadelam gère un portefeuille d'actifs immobiliers cotés en bourse et n'est pas directement impliquée dans la gestion quotidienne des biens individuels.
	Efficacité énergétique	ODD 7 ODD 11	18. Exposition à de l'immobilier inefficace en énergie	Part des investissements dans de l'immobilier inefficace en énergie	

3.4 Référence aux normes internationales

Delen Private Bank entend avoir un impact sur la durabilité grâce à l'effet de levier obtenu par le placement du patrimoine de ses clients. La Banque n'agit pas seule à cet égard ; elle s'engage avec diverses parties externes pour y parvenir, tout en s'appuyant sur différents cadres de référence internationaux.

Pacte mondial des Nations unies

Les Nations unies ont créé le Pacte mondial des Nations unies dans le but de sensibiliser les entreprises et de contribuer activement à la réalisation des Objectifs de développement durable. Le Pacte s'articule autour de 10 principes dans les domaines des droits humains, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Delen Private Bank et Cadelam considèrent ces principes comme des exigences minimales cruciales que les entreprises doivent impérativement respecter. Aussi, les entreprises qui violent ces principes sont exclues sans hésitation de notre univers d'investissement. Voir à ce sujet notre politique d'exclusion ci-dessus.

UN PRI

Les Principes pour l'investissement responsable (UN PRI) ont été introduits en 2006 comme un ensemble de normes volontaires de meilleures pratiques (« best practice ») pour les propriétaires et les gestionnaires d'actifs qui souhaitent prendre en compte les questions environnementales, sociales et de bonne gouvernance dans leur processus d'investissement. Delen Private Bank a reçu le score UN PRI le plus élevé (A+) pour sa stratégie et sa politique d'investissement responsable.